

En parfaite cohérence avec ses objectifs de supracommunalité et de mobilité durable, la Province de Liège a pris en charge le système Covoit'Stop, depuis le 15 septembre 2015, en partenariat avec le GREOVA, la Conférence des Elus Meuse-Condroz Hesbaye et Voiture A Plusieurs.

Elle propose d'intervenir, en soutien des Villes et Communes, pour le développement du projet Covoit'Stop sur l'ensemble de son territoire et pour la mise en place d'une stratégie d'implantation des arrêts.

Présentation



Le projet Covoit'Stop a été élaboré en partenariat avec l'asbl VAP (Voitures à Plusieurs) active initialement dans le Brabant Wallon et la Région de Bruxelles-Capitale et consiste en la valorisation de l'auto-stop de proximité en tant que complément des transports en commun. Fondé sur une inscription préalable des membres (piétons et/ou automobilistes) et sur un réseau d'arrêts privilégiés, Covoit'Stop a pour but :

- de renforcer le réseau de transports en commun en permettant de relier, de manière flexible, les hameaux ou villages, et de rejoindre les arrêts TEC et SNCB ;
- d'offrir une alternative à la voiture individuelle en milieu rural ;
- d'améliorer la mobilité des personnes ne possédant pas de véhicule ;
- de créer un réseau d'utilisateurs identifiés et responsables.

Genèse et évolution

En septembre 2011, à l'initiative du Conseil communal des jeunes de Sprimont, Covoit'Stop est lancé sur les 7.650 hectares de la Commune pilote de Sprimont. L'objectif, défini en accord avec le Ministre wallon de l'Environnement, de l'Aménagement du

Territoire et de la Mobilité, était d'atteindre 10% d'inscrits au premier janvier 2012. L'objectif a été atteint.

Depuis le printemps 2013, 17 Communes (Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Tinlot et Trooz) ont rejoint le système et environ 300 arrêts sont mis à disposition des «covoit'stoppeurs». Le nombre d'inscrits est actuellement supérieur à 2.000.

En avril 2015, une convention de coopération liant, d'une part, la Province de Liège et, d'autre part, l'a.s.b.l. Conférence des élus de Meuse-Condroz-Hesbaye, l'a.s.b.l. Groupement Régional économique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève et l'a.s.b.l. Voitures à Partager a été signée en vue de lancer une action en faveur des Villes et Communes pour faciliter l'implémentation de Covoit'Stop à l'ensemble du territoire de la Province de Liège.

Aujourd'hui, plus de 40 communes ont adhéré à la démarche.

Fonctionnement

Inscription

Les personnes souhaitant devenir membre du réseau sont invitées à s'inscrire via le site internet www.covoitstop.be via un dépliant ou directement auprès de leur Commune si celle-ci adhère au projet. Cette inscription a pour but d'identifier les membres et de les responsabiliser en les invitant à signer la charte Covoit'Stop. En outre, les automobilistes doivent garantir qu'ils bénéficient d'un permis de conduire valide et d'une assurance R.C.

Covoit'Stop est ouvert à toute personne intéressée.

Cependant, il est déconseillé aux jeunes de moins de 15 ans. Une autorisation parentale est d'ailleurs demandée aux parents pour tout jeune de moins de 18 ans.

Un numéro de membre est attribué aux inscrits qui reçoivent un kit constitué d'une carte de membre, d'un autocollant (automobilistes), de cartons de direction (piétons) et d'un brassard (piétons).

En pratique



Des panneaux Covoit'Stop sont installés à des endroits stratégiques dans les différentes Communes participant au projet. Pour pratiquer Covoit'Stop, le piéton peut se rendre à l'un de ces arrêts privilégiés, muni de son brassard et de sa carte de membre. Un automobiliste Covoit'Stop peut alors s'arrêter pour le charger, sans obligation.

Les «covoit'stoppeurs» présentent mutuellement leur carte et, s'ils le souhaitent peuvent envoyer un SMS à un numéro central en indiquant leurs numéros de membres.

Les avantages de Covoit'Stop

- l'organisation : les membres sont enregistrés et peuvent envoyer un sms au 0475/54.12.32 pour signaler l'identité de la personne avec qui ils «covoit'stoppent» ;
- la flexibilité : Covoit'Stop peut être un complément aux transports en commun pour rejoindre un lieu non desservi par les bus ou les trains ;
- la convivialité : pourquoi faire le voyage seul alors que c'est l'occasion de rencontrer ses voisins ;
- la préservation de l'environnement : partager sa voiture, c'est réduire son empreinte écologique ;
- l'inscription est gratuite.

Rôle de la Province de Liège

La Province de Liège aura en charge :

- la mise en place, par le Service technique provincial, de la centrale d'achats pour l'acquisition du matériel nécessaire à Covoit'Stop. Elle s'étendra sur une période de 4 années. Sa finalité sera de permettre, aux Villes et Communes adhérentes au projet, d'acquérir à un prix concurrentiel les poteaux, panneaux et kits Covoit'Stoppeur (cartes de membres, brassards réfléchissants, gilets de sécurité, porte-clés, etc) ;

- une aide aux Villes et Communes pour l'implantation des arrêts en collaboration avec l'a.s.b.l. Conférence des élus de Meuse-Condroz-Hesbaye ;
- la gestion du site internet ;
- la réception des SMS ;
- la mise à jour de la base de données ;
- les éventuels contacts téléphoniques avec les utilisateurs ;
- les inscriptions papier qui arriveraient à la Province ;
- l'envoi d'éventuelles newsletters ;
- la gestion de la page Facebook.

Une convention sera signée entre la Province de Liège et les Communes adhérentes au projet.

Rôle des Villes et Communes

Les Villes et Communes auront en charge :

- l'achat du matériel nécessaire à Covoit'Stop via la centrale d'achats ;
- l'installation des poteaux d'arrêts ;
- les inscriptions papier qui arriveraient à la commune ;
- la gestion des autorisations parentales pour les moins de 18 ans ;
- le contrôle de l'identité des personnes inscrites ;
- l'envoi des kits ;
- les éventuels contacts téléphoniques avec les utilisateurs ;
- la promotion du projet lors de festivités ;
- la participation à des événements et des campagnes de promotion.



Contact :

Direction Générale des Infrastructures
et de l'Environnement
Michel MARECHAL
Inspecteur général
Rue Darchis, 33 à 4000 LIEGE
Tél. : 04/279.49.48
michel.marechal@provincedeliege.be